



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.3/1997/13
20 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE
Vingt-neuvième session
10-14 février 1997
Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

STATISTIQUES DES FINANCES

Équipe spéciale des statistiques des finances

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des finances (responsable : le Fonds monétaire international) qui figure en annexe, conformément à la demande formulée par la Commission de statistique lors de sa vingt-huitième session¹.

* E/CN.3/1997/1.

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 8 (E/1995/28), par. 24 b).

Annexe

RAPPORT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE DES STATISTIQUES DES FINANCES

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION ET GÉNÉRALITÉS	1 - 6	3
I. ÉTAT DES TRAVAUX SUR LES MÉTHODES STATISTIQUES . . .	7 - 9	5
II. POURSUITE DES TRAVAUX	10 - 11	6

INTRODUCTION ET GÉNÉRALITÉS

1. Les objectifs de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances ont été fixés par le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination à sa quinzième session (voir E/CN.3/1993/21, par. 53), comme suite aux recommandations formulées par le Groupe d'examen sur le renforcement de la coopération internationale en matière de statistique dans son rapport (voir E/CN.3/AC.1/1992/R.2). Ces objectifs ont été approuvés par le Sous-Comité des activités statistiques du CAC à sa vingt-sixième session (voir ACC/1993/1, par. 4 et 17 à 19) et par la Commission de statistique à sa vingt-septième session^a. Comme indiqué dans le rapport du Groupe de travail sur les travaux de sa quinzième session (voir E/CN.3/1993/21), les objectifs énoncés ci-après ont été confirmés comme constituant le mandat de l'Équipe spéciale à sa première réunion, en juin 1993 :

a) Déterminer les travaux effectués par les organisations intéressées sur le plan des méthodes, ainsi que sur le plan de la collecte, de l'établissement, du traitement et de la diffusion des données et sous l'angle de l'assistance et de la coopération techniques, bien qu'il ait été reconnu que cette dernière se prêtait peut-être mal à une analyse par thème et devrait éventuellement faire l'objet d'une étude intégrée;

b) Évaluer les problèmes, les cas de doubles emplois, les points faibles, les lacunes et les questions qui mériteraient d'être examinées en priorité, en se fondant sur une présentation intégrée des programmes relatifs aux statistiques des finances et en tenant compte des aspects budgétaires;

c) Étudier comment on pourrait évaluer les bases de données gérées par les organisations internationales et pousser cette évaluation aussi loin que possible;

d) Examiner les publications de chaque organisation et formuler des recommandations sur l'élaboration d'un guide des statistiques des finances, en tenant compte des besoins des utilisateurs et de leur diversité;

e) Définir les mesures nécessaires pour améliorer les travaux menés à l'échelle du système dans le domaine considéré et notamment pour améliorer la coordination;

f) Faire rapport sur les mesures prises, sur les propositions formulées et sur les problèmes non résolus devant faire l'objet d'une décision de la part du Groupe de travail;

g) Outre la poursuite des efforts visant à réduire les retards dont souffrent les publications, déterminer s'il faut diffuser des statistiques plus récentes, éventuellement sous la forme d'indicateurs.

2. Les organes et organismes membres de l'Équipe spéciale sont les suivants : Fonds monétaire international (FMI) (organisme responsable), Banque des règlements internationaux (BRI), Institut monétaire européen (IME), Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), Organisation de coopération

et de développement économiques (OCDE), Banque mondiale et Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

3. Afin de faciliter ses travaux, l'Équipe spéciale a demandé aux organisations internationales participantes de remplir un questionnaire visant à recenser les problèmes et à évaluer les moyens de renforcer la coordination et la coopération. À cet effet, le FMI a, au nom de l'Équipe spéciale, adressé une lettre aux ministres des finances, aux gouverneurs des banques centrales et aux chefs des bureaux de statistique nationaux de plusieurs pays industrialisés et en développement afin de connaître leurs vues sur les problèmes en question. L'Équipe spéciale a présenté son premier rapport à la Commission de statistique à sa vingt et unième session (voir E/CN.3/1995/6, annexe)^p. Dans ce rapport, elle a constaté que les travaux méthodologiques en cours dans le domaine des statistiques des finances répondaient à la nécessité d'assurer une plus grande cohérence avec le Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993); elle n'a relevé aucun problème majeur concernant les doubles dans la collecte des données, les lacunes dans le champ couvert par les statistiques, les déséquilibres (qui seraient dus à une mauvaise appréciation des besoins des utilisateurs) ou une mauvaise coordination de l'assistance technique; elle a appelé l'attention sur le fait que la mise en commun des statistiques des finances entre les organisations internationales avait pris beaucoup d'ampleur et allait probablement en s'intensifiant et sur l'efficacité de la coordination de l'assistance technique aux pays de l'ancienne Union soviétique. Enfin, elle a conclu qu'elle avait mené à bien l'examen des principales questions figurant dans son mandat.

4. La Commission de statistique s'est déclaré satisfaite du rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des finances, a reconnu l'importance de ces statistiques pour l'analyse économique et l'élaboration des politiques, et souligné qu'en matière de statistiques monétaires et financières, des normes cohérentes et harmonisées avec les concepts du SCN de 1993 étaient indispensables. En ce qui concerne le projet de révision du Manuel des statistiques des finances publiques par le FMI, certains membres souhaiteraient en particulier que l'harmonisation avec le SCN de 1993 soit plus poussée en matière de comptabilité d'exercice et de comptabilité de caisse. Ils ont également fait valoir qu'il importait de définir un traitement statistique rigoureux des produits dérivés, qui permette de les gérer avec la discipline voulue et qui soit compatible avec le SCN de 1993. La Commission s'est félicitée à cet égard que le FMI ait mis au point un manuel de statistiques monétaires et financières et a demandé que l'on tienne compte à la fois des problèmes théoriques et pratiques lorsque l'on affinera ces deux manuels.

5. En ce qui concerne les autres travaux, la Commission de statistique a demandé que l'on dresse une liste des points de divergence entre le SCN de 1993 et les systèmes spécialisés utilisés pour les statistiques de la balance des paiements, les statistiques monétaires et financières et les statistiques des finances publiques, assortie de précisions sur la nature de ces divergences, en vue d'harmoniser les méthodes de mise en correspondance entre les systèmes. Elle a recommandé à l'Équipe spéciale d'étudier comment et selon quelles modalités elle pourrait poursuivre ses travaux, et de lui en faire part à sa prochaine session. Ces recommandations ont été par la suite approuvées par le

Sous-comité des activités statistiques du CAC à sa vingt-neuvième session (voir ACC/1995/14, par. 5).

6. Pour faciliter l'évaluation d'ensemble demandée par le Groupe de travail, le document E/CN.3/1997/24, dont est saisie la Commission à sa présente session, contient un tableau qui présente les résultats et les conclusions auxquels est parvenue l'Équipe spéciale dans l'exercice de son mandat.

I. ÉTAT DES TRAVAUX SUR LES MÉTHODES STATISTIQUES

7. Comme suite à la demande de la Commission de statistique tendant à ce que l'Équipe spéciale fournisse des renseignements précis sur les points de divergence qui existent entre le SCN de 1993 et les systèmes statistiques spécialisés utilisés pour les statistiques des finances, on s'est employé à établir une correspondance entre lesdits systèmes et le SCN de 1993. C'est notamment ce que l'on a fait pour la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements qui a été publiée en 1993. S'agissant du Manuel de statistiques monétaires et financières et du Manuel de statistiques de finances publiques, actuellement mis au point ou révisés par le FMI, on s'est efforcé d'assurer une harmonisation aussi complète que possible avec le SCN de 1993, en tenant compte des besoins des utilisateurs. Dans l'optique des normes fixées pour l'Union monétaire européenne, l'Office statistique des Communautés européennes et l'Institut monétaire européen ont défini toute une série de mesures à prendre dans le domaine des statistiques des finances, notamment la mise au point, dans le cadre du Système européen de comptabilité économique intégrée, d'une méthode d'établissement des statistiques monétaires après correction des transactions transfrontières, qui s'appuie sur des notions et définitions harmonisées (domicile, répartition des monnaies, couverture).

8. Le projet de manuel de statistiques monétaires et financières et un plan annoté du Manuel révisé de statistiques des finances publiques ont été envoyés pour observation aux bureaux de statistique nationaux, aux banques centrales et aux ministères des finances des pays membres ainsi qu'à des organisations internationales (notamment membres de l'Équipe spéciale) et à d'autres parties intéressées. Pour ces deux manuels, on s'est efforcé de consulter à la fois les producteurs et les utilisateurs de statistiques. Un groupe d'experts chargé d'examiner le projet de manuel de statistiques monétaires et financières devait se réunir à Washington du 11 au 15 novembre 1996. Les deux manuels traitent des problèmes théoriques et pratiques que pose l'établissement de statistiques et exposent clairement les liens qui ont été établis avec le SCN de 1993. Le Manuel révisé de statistiques des finances publiques répondra particulièrement aux besoins des utilisateurs en matière de comptabilité d'exercice. On s'interroge maintenant sur la portée et le contenu des guides qui pourraient accompagner chacun de ces manuels. La publication du Manuel de statistiques monétaires et financières est prévue pour 1997 et celle du Manuel révisé de statistiques des finances publiques pour 1998.

9. S'agissant des produits financiers dérivés, les travaux visant à mettre au point une classification des transactions à l'origine de ces instruments et à déterminer les limites de la notion d'actif financier se sont poursuivis dans le cadre des comptes financiers du SCN de 1993, du Système européen de comptabilité économique intégrée et de la cinquième édition du Manuel de la balance des

paiements. Le Comité d'experts de la balance des paiements du FMI a ainsi convoqué à Washington, en avril 1996, un groupe officieux chargé d'étudier les produits financiers dérivés. La Banque des règlements internationaux a pour sa part entrepris de recueillir des statistiques fiables et complètes sur les marchés des produits dérivés admis à la cote et hors cote. Des consultations sont actuellement menées avec les acteurs du marché, les autorités de contrôle et les statisticiens des banques centrales afin de définir des modalités concernant la communication des données.

II. POURSUITE DES TRAVAUX

10. Outre l'Équipe spéciale, d'autres organismes et organes appuient la coordination des travaux des organisations internationales dans le domaine des statistiques des finances, notamment le Groupe des statisticiens des banques centrales de la BRI, le Comité des statistiques monétaires, financières et de la balance des paiements d'EUROSTAT, le Groupe de travail chargé des statistiques de l'IME, le Comité d'experts de la balance des paiements du FMI, le Groupe de statisticiens financiers et le Groupe de travail sur l'analyse des politiques et des statistiques fiscales de l'OCDE. Le FMI, organisme responsable de l'Équipe spéciale, fait également office de rapporteur et de centre de coordination des statistiques des finances pour la Conférence des statisticiens européens. L'Équipe spéciale joue donc un rôle utile en présentant à la Conférence des statisticiens européens une synthèse des programmes de travail des organisations internationales dans le domaine des statistiques des finances, synthèse qui complète le rapport du Rapporteur sur les principaux faits nouveaux, les lacunes et les problèmes.

11. Si l'Équipe spéciale des statistiques des finances devait conserver le même mandat, il serait utile que la Commission de statistique lui offre ses conseils sur certaines questions dont elle est chargée. D'une manière plus générale, la Commission souhaitera peut-être envisager de modifier le mandat de l'Équipe spéciale et lui demander de présenter régulièrement les programmes de travail des organisations internationales dans le domaine des statistiques internationales, ce qui permettrait à la fois d'obtenir des informations et d'alimenter les débats sur telle ou telle question.

Notes

^a Documents officiels du Conseil économique et social, 1993, Supplément No 6 (E/1993/26), par. 27.

^b L'Équipe spéciale s'est réunie en juin 1993 et en novembre 1994.
